

SERVICE PUBLIC LOCAL

Brest

Guide 2009-2010 pour la recherche d'un **LOGEMENT**

Louer un logement est une démarche importante qui nécessite de la réflexion. Les différentes pistes de recherche ainsi que les adresses utiles de ce fascicule peuvent vous y aider. Se renseigner est le meilleur moyen d'éviter les difficultés et de s'épargner des litiges.

LOUER UN LOGEMENT POUR UNE COURTE DUREE

La location meublée peut répondre au mieux à votre situation si :

- Vous êtes **étudiant** ou **stagiaire de la vie professionnelle** et votre séjour se limite à **quelques mois**.
- Vous venez d'arriver à Brest et vous recherchez un **logement temporaire**.

Vous êtes étudiant

Brest métropole océane accueille, pour l'année 2008-2009, 22500 étudiants.

L'offre d'hébergement se situe dans les résidences universitaires gérées par le **CLOUS** (CENTRE LOCAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES), dans des appartements, des chambres chez les particuliers, répertoriés également par le **CLOUS** ou les **MUTUELLES D'ÉTUDIANTS (MUTUELLES DES ETUDIANTS, SMEBA)**. Il existe aussi des résidences privées qui relèvent de divers organismes de gestion.

Le **CLOUS** dispose de deux résidences :

- l'une sur le site du BOUGUEN-LANREDEC

(208 T1, 21 T1 bis et 450 chambres universitaires).

- l'autre à KERGOAT

(130 logements T1, 4 T1 bis, 4 T2, 150 chambres universitaires classiques et 286 chambres rénovées).

Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'A.P.L. ou A.L.F. L'attribution se fait selon des critères sociaux.

Les demandes (dossier social étudiant) sont à faire par Internet : www.crous-rennes.fr, du 15 janvier au 30 avril.

D'autre part, un fichier d'environ 500 logements privés est disponible au CLOUS à partir du mois de juillet.

Il est possible de louer des appartements H.L.M. destinés aux jeunes ménages étudiants.

■ C.L.O.U.S.

SERVICE LOGEMENT, RESTAURATION ET BOURSES

2, avenue Le Gorgeu - Tél : 02.98.03.38.78

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Fermé du 20 juillet au 20 août 2009.

■ LES MUTUELLES ETUDIANTES

• LA MUTUELLE DES ETUDIANTS (LMDE)

6, place de la Liberté - CS 31844 - 29218 BREST Cédex 1

Tél : 3260 (dites LMDE)

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30.

Il est possible de bénéficier d'assurances habitation réservées aux étudiants.

Site : www.lmde.com

• SMEBA

SOCIÉTÉ MUTUALISTE DES ETUDIANTS DE BRETAGNE ATLANTIQUE

32, rue Professeur Langevin - BP 93151 - 29231 Brest cédex 3

Tél : 02.98.47.87.87

Service aux adhérents qui permet la consultation d'offres de logements (du 1^{er} juillet au 15 novembre) en relation directe avec les propriétaires.

Ouvert :

- Le lundi de 14h à 18h

- Du mardi au jeudi : 10H à 18H.

- Le vendredi : 10H à 17H.

■ A.R.P.E.J

ASSOCIATION RÉSIDENCES POUR ETUDIANTS ET JEUNES :

• RÉSIDENCE DU TECHNOPOLE,

1360, route de Sainte-Anne-du-Portzic

29280 Plouzané - 02.98.31.46.50

Accueil pour 309 étudiants ou jeunes en formation.

• RÉSIDENCES DU CENTRE-VILLE

Logements meublés - Contact au 02.98.43.69.72

- Résidence Saint-Luc : 15, rue Jean-Bon Saint-André (80 studios).

- Résidence Liberté : 23, rue Duquesne (46 studios).

- Résidence Recouvrance : 3, petite rue Vauban

(50 studios dont 5 accessibles aux personnes handicapées).

Tous les logements A.R.P.E.J sont conventionnés A.P.L.

Site internet : university.fr

■ 50 RÉSIDENCES "MOBIL-HOME"

DU CAMPING DU GOULET A BREST

- Téléphone : 02.98.45.86.84.

■ RÉSIDENCE CARNOT - 38, rue Carnot

- 22 studios conventionnés APL gérés par le Logis Breton

58, rue Terre Noire - 29334 Quimper cédex

Tél : 02.98.55.81.91.

■ LES STUDIOS DU QUESTEL

(proches du CHU de la Cavale-Blanche)

254, rue Francis Thomas - Zone du Questel

- 30 studios meublés dont 2 pour personnes handicapées

Tél : 06.82.02.29.15

Vous cherchez un logement contre menu service

Dispositif **TISSAGE** - Possibilité de trouver un logement gratuit contre menus travaux.

Contact : Madame Clavier - 02.98.44.45.18

Vous êtes jeune travailleur ou en recherche d'emploi

Dans les foyers de Brest, les logements sont conventionnés A.P.L.

■ FOYER MIXTE DES JEUNES TRAVAILLEURS (L'AILE)

• 8, rue Jules Michelet (en centre-ville)

52 studios meublés et équipés, pour les jeunes de 16

à 30 ans, ouvrant droit à l'A.P.L. dès le mois d'entrée.

Tél : 02.98.44.45.18 - Fax : 02.98.44.01.41

• 7, rue Kérabécam (en centre-ville)

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 19 h

Tél : 02.98.43.14.06 - Fax : 02.98.43.25.49

44 studios meublés et équipés, pour les jeunes de 18 à 30 ans, ouvrant droit à l'A.P.L. dès le mois d'entrée.

Vous êtes jeune travailleur, stagiaire, scolaire ou demandeur d'emploi

■ RESIDENCE KER-HEOL (foyer mixte)

7, rue de Ker-Heol - Tél : 02.98.02.29.67

E-mail : kerheoljft@amities-armor.asso.fr

Horaires : 9h-22h lundi mercredi vendredi

14h-22h mardi et jeudi

- 37 studios meublés et équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans

- La résidence accueille également les personnes âgées

(84 studios meublés).

■ RESIDENCE KERGEMER (foyer mixte)

4, rue du Quercy - Tél : 02.98.03.15.80

E-mail : kergemerjft@amities-armor.asso.fr

- 51 studios de 18 à 40 m²

équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans

- Foyer de personnes âgées (EPAD).

■ RESIDENCE KERELIE (foyer mixte)

30, rue de Kérélie - Tél : 02.98.03.32.11

E-mail : kerelie@amities-armor.asso.fr

- 60 studios ou studektes meublés et équipés pour les jeunes de 16 à 30 ans.

■ AUTRES FOYERS : RESIDENCE SOCIALE A.F.T.A.M.

(foyer mixte pour personnes isolées) - Tél : 02.98.43.17.99

Ouverture les lundis et jeudis (9h-12h), le vendredi (14h-17h).

- 1, rue de Madagascar - 50 chambres individuelles et studios

E-mail : deschampsj@aftam.asso.fr

- 1, rue Gavarni - 13 studios et 32 chambres

Vous êtes en formation, en stage pour quelques mois. Vous voulez être hébergé temporairement avant de trouver votre logement

■ AUBERGE DE JEUNESSE

5, rue Kerbriant - Tél : 02.98.41.90.41 - Fax : 02.98.41.82.66

Accueil individuel ou collectif, adhésion obligatoire.

■ FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Sauf mention contraire, les foyers cités ci-dessus peuvent vous accueillir pour une courte durée.

■ CENTRE D'ACCUEIL DE KERAUDREN

1, rue Ernestine de Trémaudan

Tél : 02.98.34.66.34 - Fax : 02.98.34.66.14

- Hébergement en chambres de 1 à 4 lits

- 2 chambres pour l'accueil des personnes handicapées.

■ APPART'CITY - CAP AFFAIRES BREST

81, rue Robert Doisneau - Tél : 02.98.46.36.06

Cet organisme propose des T1, T2 pour un week-end, quelques jours ou quelques mois.

■ OFFICE DE TOURISME DE BREST METROPOLE OCEANE

8, avenue Georges Clémenceau

Tél : 02.98.44.24.96 - Fax : 02.98.44.53.73

Site : www.brest-metropole-tourisme.fr

Dispose de divers fichiers d'hébergement dont un catalogue de locations saisonnières (gîtes, chambres d'hôtes).

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT POUR UNE LONGUE DUREE

La location pour une longue durée concerne le plus souvent des **logements non meublés**. Le propriétaire peut être :

- **un organisme à caractère social.**
- **un propriétaire privé** (personne physique ou morale).

Le logement HLM

Les organismes à caractère social proposent des logements locatifs, accessibles sous condition de ressources.

Il existe différents bailleurs sociaux (offices et sociétés d'H.L.M.). Un dossier doit être déposé auprès de chaque organisme. Les attributions de logements du parc H.L.M. sont faites par une commission. Le délai d'obtention d'un logement est parfois long.

Les conditions de location dans le parc social

Les ressources du locataire ne doivent pas excéder un plafond réglementaire. Les règles de location sont voisines de celles applicables dans le secteur privé à quelques exceptions près :

- 1 - Le montant du loyer est réglementé par les pouvoirs publics.
- 2 - L'organisme propriétaire ne peut pas donner congé au locataire sauf si celui-ci ne respecte pas ses obligations.
- 3 - L'aide au logement, la plus fréquente dans ce secteur, est l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement).

ORGANISME BAILLEUR BREST	TYPE ET REPARTITION DES LOGEMENTS	PROFIL DES DEMANDEURS	RECEPTION DU PUBLIC
BREST METROPOLE HABITAT 68, rue de Glasgow Tél : 02.29.00.45.00	Logements conventionnés (A.P.L.) répartis sur toute la ville.	Tous publics, dans la limite de certains plafonds de ressources.	- 8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h00 du lundi au jeudi. Fermeture à 17h00 le vendredi (17h30 en juillet et août).
AIGUILLON CONSTRUCTION S.A. H.L.M. 22, rue d'Aiguillon Tél : 02.98.46.12.13	Idem.	Idem	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
ESPACIL HABITAT S.A. H.L.M. 43 A, rue Branda Tél : 02.98.43.64.01	Logements conventionnés (A.P.L.) répartis au centre-ville, à la Cavale Blanche, à Plouzané et à Gouesnou	Idem	- 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi. Fermeture à 16h30 le vendredi.
LE LOGIS BRETON 58, rue de la Terre-Noire Quimper - Tél : 02.98.55.85.91 Site : www.lelogisbreton.com	Logements conventionnés (A.P.L.) situés à Kergoat et à la Cavale Blanche	Idem	- 8h30 à 12h30 - 14h à 18h du lundi au vendredi. Le samedi de 9h à 12h.

Les agences immobilières

Leur rôle est de mettre en relation le propriétaire et le locataire et de rédiger éventuellement le bail. Elles peuvent également assurer la gestion du logement pour le compte du propriétaire. Si la transaction se réalise grâce à l'intervention d'un agent

immobilier, celui-ci peut demander une rémunération dont le montant n'est pas réglementé. La profession d'agent immobilier est réglementée ; une garantie financière protège les clients.

Liste des agences immobilières de Brest

- **ABC IMMOBILIER**
8, rue Danton - 02.98.43.60.80
- **ASSOCIÉS CONSEIL IMMOBILIER**
237, rue Anatole France - 02.98.45.56.67
- **ACTION IMMOBILIÈRE**
6, rue La Bruyère - 02.98.46.41.41
- **AGENCE APPERE**
8, rue Monge - 02.98.44.63.71
- **AGENCE BELEM IMMOBILIER**
16, rue Colbert - 02.98.43.00.15
- **AGENCE BRESTOISE COLLIQU**
1, place de Strasbourg - 02.98.41.40.40
- **AGENCE IMMOBILIÈRE CODE**
30, rue Amiral Linois - 02.98.80.41.09
- **AGENCE IMMOBILIÈRE BSI**
9, place de Strasbourg - 02.98.41.96.13
- **AGENCE IMMOBILIÈRE HENRY**
19, avenue Georges Clémenceau - 02.98.43.22.22
- **AGENCE IMMOBILIÈRE PLUS**
40, rue Algésiras - 02.98.33.21.33
- **AGENCE L'IMMOBILIÈRE DE L'OUEST**
rue Branda - 02.98.46.36.36
- **AGENCE IROISE IMMOBILIER**
13, place de la Liberté - 02.98.43.29.00
- **AGENCE OCÉANE IMMOBILIER**
43 bis, rue d'Aiguillon - 02.98.43.11.11
- **AGENCE PAUL ET STEPHANE JANIN**
23, rue de Lyon - 02.98.80.40.47
- **AGENCE THÉPOT**
20, rue de Siam - 02.98.44.12.06
- **AIP IMMOBILIER**
- 130, rue Jean Jaurès - 02.98.44.70.22
- 2, rue du Château - 02.98.37.21.21
- **ATICE**
310, rue Ernest Hémingsway - 02.98.33.17.80
- **ATLANTIQUE IMMOBILIER**
2, place de la Liberté - 02.98.33.20.20
- **AVIS - IMMOBILIER**
7, rue de Siam - 02.98.46.70.00
- **BODÉNÈS IMMOBILIER**
101, rue de Siam - 02.98.43.13.12
- **BOURSE DE L'IMMOBILIER**
- 31, rue de la Porte - 02.29.05.10.10
- 8, avenue de Tarente - 02.98.01.86.86
- 247, rue Jean Jaurès - 02.98.41.02.02
- 35, avenue Georges Clémenceau - 02.98.46.03.04
- **BRESSAN-GIRARD TRANSACTIONS**
13, rue Louis Pasteur - 02.98.33.92.52
- **B.A.I (BREST Avenir IMMOBILIER)**
- 17, rue Jean Jaurès - 02.98.44.12.42
- 37, rue Branda - 02.98.46.90.65
- **BRETAGNE IMMOBILIER**
35, rue Louis Pasteur - 02.98.33.22.66
- **CABINET BOUGEARD**
43, rue Branda - 02.98.80.66.10
- **CABINET FRESNAY-INIZAN**
20, rue Boussingault - 02.98.80.04.23
- **CABINET GALVAING**
20, rue Amiral Linois - 02.98.33.27.21
- **CABINET KERJEAN**
13, rue du Bois d'Amour - 02.98.44.07.18
- **CABINET MICHEL SIMOND**
310, rue Ernest Hémingsway - 02.98.33.17.80
- **CABINET OCÉANIC IMMOBILIER**
49, rue Louis Pasteur - 02.98.43.44.44
- **CABINET TROUSSET ET ASSOCIÉS**
17, rue Victor Hugo - 02.98.00.19.19
- **CENTRALE IMMOBILIÈRE (FNAIM)**
6, rue Comtesse de Carbonnières - 02.98.33.10.33
- **CENTURY 21**
27, rue de Lyon - 02.98.80.42.35
- **CENTURY 21 AGENCE BRESTOISE**
238, rue Jean Jaurès - 02.98.41.43.44
- **CENTURY 21 CAP IMMOBILIER**
7, rue Duplex - 02.98.46.49.00
- **CIA-CENTRE IMMOBILIER D'AFFAIRES**
20, quai Commandant Malbert - 02.98.43.50.50
- **COLBERT IMMOBILIER**
10, rue Colbert - 02.98.33.93.93
- **CONCEPT IMMO**
29, rue Emile Zola - 02.98.80.98.40
- **DOMUS PATRIMONIA**
21, rue de Lyon - 02.98.46.28.14
- **EIRINN IMMOBILIER**
29, rue Emile Zola - 02.98.00.99.20
- **FONCIA GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE**
34, rue Amiral Linois - 02.98.33.94.00
- **FONCIA JANIN**
26, rue Algésiras - 02.98.44.39.98
- **GEREC (SARL)**
30, rue d'Aiguillon - 02.98.43.48.81
- **GUÉGANNO**
15, rue Amiral Linois - 09.60.17.63.00
- **GUERMEUR**
8, rue Danton - 09.61.28.12.34
- **GUILLOU GÉRARD**
18, rue Turgot - 02.98.03.47.97
- **IKO IMO**
7, rue Bruat - 02.98.46.44.29
- **IMMO CONSEIL**
21, rue de Lyon - 02.98.46.67.00
- **IMMOBILIER 29**
40, rue Emile Zola - 02.98.46.43.65
- **IMMOBILIÈRE NINO PILLIN**
- 6, rue D' et M^{me} de la Marinière - 02.98.33.90.90
- 142, route de Paris - 02.98.02.75.65
- **IMMOTHÈME SERVICES**
64, rue de la Porte - 02.98.05.53.23
- **IROISE PROMOTION**
20, rue Jules Michelet - 02.98.46.48.56
- **IROISE IMMOBILIER**
- 13, place de la Liberté - 02.98.43.29.00
- 27, rue Victor Eusen - 02.98.05.58.20
- **JAURÈS (SCI)**
234, rue Jean Jaurès - 02.98.41.91.11
- **JEAN-LUC QUÉAU**
280, route de Larc'Hantel - 02.98.45.81.27
- **JOURAND LE GALL (Sarl)**
23, rue de Siam - 02.98.80.92.92
- **LADDIFFÉRENCE**
15, rue Amiral Linois - 02.98.44.09.09
- **LAFORÊT IMMOBILIER**
253, rue Anatole France - 02.20.00.89.40
- **LA MAISON DES PARTICULIERS**
23, avenue Clémenceau - 02.98.43.17.06
- **LE COMPTOIR IMMOBILIER**
- 32, rue Monge - 02.56.31.31.31
- 2, quai de la Douane - 02.98.46.00.01
- **LE GARREC**
231 bis, rue Jean Jaurès - 09.62.19.25.18
- **LE MARTRET IMMOBILIER**
44, rue du Château - 02.98.44.38.10
- **L'ENTREPRISE IMMO**
8, rue du Dourjacq - 02.98.46.12.12
- **L'HOUR**
16, rue Colbert - 09.65.16.09.89
- **LIBERTÉ**
10, rue de Glasgow - 02.98.44.30.20
- **LUXIOR IMMOBILIER**
81, rue de Siam - 02.98.46.47.27
- **MENARDON ANTHONY**
37, rue Léon Harmel - 06.82.10.82.43
- **MERDY PATRICK**
173 bis, rue Jean Jaurès - 09.72.93.21.37
- **ORPI (GROUPE)**
- **Acte en Main**
229, rue Anatole France - 02.98.34.02.18
- **Agence de Bellevue**
38, rue Napoléon III - 02.98.47.02.75
- **Agence Centrale**
13-15, rue Branda - 02.98.44.64.39
- **Agence Glasgow**
4, rue de Glasgow - 02.98.43.55.73
- **Agence Immobilière Saint Martin**
14, rue Victor Hugo - 02.98.43.59.58
- **Agence Jaurès**
101, rue Jean Jaurès - 02.98.43.46.56
- **Agence MLP**
239, rue Jean Jaurès - 02.98.80.18.50
- **Bretagne Immobilier**
35, rue Louis Pasteur - 02.98.33.22.66
- **OUEST IMMO CONSEIL**
113, rue Jean Jaurès - 02.98.46.33.88
- **PASQUIER IMMOBILIER**
34, rue Voltaire - 02.98.46.70.76
- **PÔLE CONSEIL**
15, rue Victor Hugo - 02.98.80.11.93
- **RÉSIDENCE CYCLADES B**
7, avenue de Tarente - 02.98.03.25.68
- **SCI LA PIÈVE**
41, rue Dixmude - 06.70.10.35.51
- **SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE - SNI**
8, rue de Touraine - 02.98.03.17.82
- **TEAM OUEST IMMOBILIER**
231 bis, rue Jean Jaurès - 02.98.44.22.22
- **THÉPOT SA**
20, rue de Siam - 02.98.44.12.06
- **TOILE IMMO**
20, rue Cuirassé Bretagne - 02.98.47.11.11
- **UNIGROUP**
16, rue Ducoëdic - 02.98.34.11.50

Liste établie sous réserve de changements



Les notaires

Professionnels assermentés, officiers ministériels, les notaires interviennent également dans la location. Leur rôle est alors très proche de celui des agents immobiliers. Par contre, leurs honoraires sont fixés par la réglementation.

■ CHAMBRE DES NOTAIRES DU FINISTÈRE

38, boulevard Duplex - 29000 QUIMPER - Tél : 02.98.53.18.55.

Du mardi au vendredi, de 9h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

■ LISTE DES NOTAIRES DE BREST

• BAGOT Didier

40, rue du Chateau - 02.98.44.31.00

• BERGOT Régis

19, rue Jean-Jaurès - 02.98.80.20.45

• BOURBIGOT Olivier

• EDELMAYER Christophe

32, rue d'Aiguillon - 02.98.80.27.58

• CRENN Bertrand

• BERTHOU Michel

36, rue Jean Macé - 02.98.80.37.25

• DESMIERS Patrick

9, rue de la Porte - 02.98.05.37.14

• GESTIN Christian

• CRIQUET Jean-Luc

• LE GALL Gwénaél

• DUIGOU Morgan

1, rue Yves Collet - 02.98.80.73.02

• GOASGUEN Georges Albert

31, rue Branda - 02.98.46.24.44

• JAMAULT Yann

• MEROUR Pierre-Yves

• QUEINNEC Anne-Sophie

• THUBERT Pierre

24, rue Boussingault - 02.98.46.33.55

• QUENTRIC Jean-Gilles

5, rue Colbert - 02.98.44.31.29

Les centres de location entre particuliers

Ces centres ont le statut d'agent immobilier. Ils sont tenus de passer avec vous un contrat précisant les caractéristiques du logement recherché, la nature, le coût des prestations qu'ils offrent et les conditions de remboursement au cas où le service ne serait pas rendu dans le délai prévu.

■ LA MAISON DES PARTICULIERS

23, avenue Georges Clemenceau - 02.98.43.17.06

■ LES PETITES ANNONCES

Il n'est pas obligatoire de passer par l'intermédiaire d'un professionnel pour entrer en contact avec un propriétaire. Vous pouvez vous mettre directement en rapport avec lui par le biais des annonces publiées dans la presse.

■ LES GRATUITS

• PARUVENDU - 17, rue de Siam - 02.98.44.80.79 ou 0.800.102.102

- Parution des offres le lundi matin - Affichage des offres en vitrine tous les jours

- Site internet : www.paruvenu.fr

• TOP ANNONCES - 7, rue Jean-Jaurès - 02.98.44.88.88

- Internet : www.topannonces.fr

- Parution des offres le lundi

■ LA PRESSE LOCALE

• LE TELEGRAMME - Pages "Immobilier" le mardi - 19, rue Jean Macé - 08.10.51.25.12

- Internet : www.letelegramme.com

• OUEST-FRANCE - Pages "Immobilier" les mercredis et samedis

- Société Précom : 105, rue de Siam - 02.98.44.77.68

- Internet : www.ouestfrance-immobilier.com

Les aides au logement

- **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE** - Place du 19^{ème} RI - 29200 Brest
Tél : 02.98.00.38.27 (service habitat) - Aide Loca-pass - Avance à taux zéro du dépôt de garantie, remboursable dans un délai de 36 mois maximum. Elle n'exécède pas 1 mois de loyer.
- **CIL BRETAGNE** - Avance Loca-pass et garantie Loca-pass
90, rue Hemingway - 29200 Brest - Tél : 02.98.00.91.95.
- **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES** - 1, rue de Portzmoguer - Tél : 08.20.25.29.10
Attestation de prestation par Internet (www.caf.fr) avec le numéro d'allocataire et le code confidentiel.
- **UNE BORNE C.A.F. EST DISPONIBLE EN MAIRIE**

■ **L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.)** est destinée à toute personne

- locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat
- accédant à la propriété ou déjà propriétaire ayant contracté un Prêt d'Accession Social (P.A.S.), un Prêt Aide pour l'accession à la Propriété (P.A.P.) ou encore un Prêt Conventionné (P.C.) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, l'agrandissement ou l'aménagement du logement ou un contrat de location-accession avec un PAP ou un PC.

■ **L'Allocation de Logement à caractère Familial (A.L.F.)**
concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'A.P.L. :

- personne isolée ou couple marié ayant la charge d'au moins 1 personne (enfant, personne âgée ou invalide)
- ou mariés depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

■ **L'Allocation de Logement à caractère Social (A.L.S.)**
S'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'A.P.L., ni de l'A.L.F.
Conditions : - être locataire d'un logement répondant à certaines normes de confort et de superficie.
- occuper le logement à titre de résidence principale.
La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations : personnes seules, étudiants et personnes âgées.

★ TOUTES CES AIDES SONT SUBORDONNÉES À CONDITION DE RESSOURCES

Les conditions de location d'un logement privé

DROITS ET DEVOIRS DU LOCATAIRE : LES PRINCIPALES OBLIGATIONS JURIDIQUES

- **LE BAIL** doit être écrit et d'une durée de 6 ans, sauf cas particuliers (reprise de logement par le propriétaire pour raison familiale ou professionnelle). Le locataire a la possibilité de quitter le logement à tout moment avec un préavis de 3 mois, pouvant dans quelques cas précis, être réduit à un mois. Le propriétaire peut également, dans certaines conditions, reprendre possession de son logement si le locataire ne respecte pas ses obligations.
- **LES CONDITIONS FINANCIERES** exigées par le propriétaire au moment de la signature du bail sont :
 - un dépôt de garantie ou caution (un mois de loyer hors charges)
 - le paiement du premier mois d'avance.A ces sommes s'ajoute éventuellement la rémunération de l'intermédiaire.
- **UN ETAT DES LIEUX** doit également être établi lors de votre entrée dans le logement ainsi qu'au moment de votre départ.
- **L'ASSURANCE** contre l'incendie, les dégâts des eaux, l'explosion est OBLIGATOIRE. Il est conseillé de prendre une assurance "responsabilité civile". Vous devez justifier de votre assurance à l'entrée dans les lieux, puis, chaque année, à la date anniversaire du bail.
- **LE PAIEMENT DU LOYER** est le plus souvent mensuel. Il est fixé librement par le propriétaire. Le loyer est révisable chaque année, c'est-à-dire qu'il peut être augmenté en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.
Répondeur : 0825.889.452 - Site INSEE : www.insee.fr

Où pouvez-vous vous renseigner ?

■ MAIRIE DE BREST

Service accueil / information

Rue Frézier - 29200 Brest - Tél : 02.98.00.80.96

Dans le hall de la mairie, ce service répond aux multiples questions que se posent les Brestois dans leur vie quotidienne.

Pour des informations spécifiques, il propose en consultation des classeurs à thèmes :

- loisirs et vacances
- emploi et formation
- recensement de la population
- santé, enfance, habitat, institutions françaises
- histoire de Brest
- les diverses facettes de l'Europe
- urbanisme brestois
- espaces verts
- droits de l'homme...

■ A.D.I.L. DU FINISTERE

Association d'Information sur le Logement

Centre agréé par le Ministère du Logement, l'A.D.I.L propose gratuitement :

- des informations juridiques et financières (rapports propriétaires/locataires, fiscalité de l'immobilier, financements de l'accession à la propriété et de l'amélioration de l'habitat, le fonctionnement de la copropriété...)
- une série de fiches pratiques sur le logement.
- calcul de l'aide au logement (ALF, ALS et APL) dont vous êtes susceptible de bénéficier.

Le rôle exclusif de l'ADIL est d'informer et de conseiller.

Contact : Centre d'information sur l'habitat

14, boulevard Gambetta - 29200 BREST

Tél : 02.98.46.37.38 - Fax : 02.98.43.47.40

Site : www.adil.org/29

Ouvert :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30 (à l'exception du jeudi matin).
- sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (à l'exception du jeudi matin).

Permanence téléphonique chaque jour de 13H30 à 15H30

■ BUREAU INFORMATION JEUNESSE (B.I.J.)

Accueil, information, documentation Accès libre et gratuit, ouvert à tous.

4, rue Augustin Morvan (à côté de l'Hôtel de Ville)

Tél : 02.98.43.01.08 - E-mail : accueil@bij-brest.org

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 à 18h
- Mercredi : 9h15 à 18h
- Samedi : 9h15 à 12h30
(sauf pendant les vacances scolaires)

Fermeture annuelle : 1^{ère} quinzaine d'août

Horaires d'été en juillet et août :

- Tous les jours de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vous trouverez sur place et sur le site Internet : www.bij-brest.org des informations pratiques sur le logement, les formations, les métiers, l'alternance, les aides financières, le transport, les projets, les loisirs... et sur de nombreux autres domaines comme la santé, pour partir à l'étranger, trouver un job...

Bon à savoir

Sur place, à l'affichage : les petites annonces de logement des particuliers. L'accès à Internet est à disposition, en accès libre et gratuit.

Au BIJ pendant l'été

Un espace spécifique logement pour faciliter vos démarches :

- les offres de location des agences et des propriétaires privés qui sont rassemblées et affichées
- la documentation spéciale logement
- des plans de la ville,
- les infos sur les transports...
et du conseil individuel si besoin.



Associations pouvant vous aider à résoudre vos problèmes locatifs

Consommation, Logement, Cadre de Vie (C.L.C.V.) 27, rue de Saint-Brieuc - Tél : 02.98.01.08.51	Permanences pour la consommation et logement : le mardi 10h-12h - le jeudi 14h-18h Pour les copropriétés le vendredi après-midi sur rendez-vous
Confédération Syndicale des Familles (C.S.F.) 21, avenue de Provence - Tél : 02.98.80.46.77	Permanences : le lundi de 9h à 12h - le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h Le vendredi de 14h à 17h pour les personnes surendettées
Union Fédérale des Consommateurs de Brest (U.F.C.) 6, rue Pen-ar-Créach (ancienne école) - Tél : 02.98.80.64.30	Permanences : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le jeudi : de 14h à 18h - le samedi de 9h30 à 12h.
Association Familiale Laïque (A.F.L.) C.S. de Pen-ar-Créach - 13, rue du P ^r Chrétien - Tél : 02.98.02.18.56	Permanence : le mercredi de 14h à 16h
Confédération Nationale du Logement 2, place Edouard Mazé - Tél : 02.98.44.66.17	Permanences : le mercredi de 18h à 19h30 - le samedi de 10h à 12h

Vous changez d'adresse. Quelles démarches ?

EDF GDF	Résiliation / abonnement, une dizaine de jours avant l'eménagement	Tél : 0.800.123.333 Tél : 0.810.433.029
VEOLIA - Eau	Transfert / abonnement branchement	270, rue Kerervern - Guipavas Tél : 0811.902.902
La Poste	Faire suivre votre courrier	Démarche possible dans tous les bureaux de poste
Sécurité Sociale		Rue de Savoie (Bellevue) et square Marc Sangnier (centre-ville) Accueil téléphonique au 3646 du lundi au vendredi de 8h à 18h Accueil physique jusqu'à 17h
Prestations familiales		C.A.F. : 1, rue de Portzmoguer Tél : 0.820.25.29.10
Inscription sur les listes électorales		Mairie, 02.98.00.84.46 au centre ville - Service Formalités et dans toutes les mairies de quartier
Redevance télévision	Trésorerie Générale du Finistère Service du contrôle de la redevance audiovisuelle - 9, place des FFI Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h15 - Tél : 02.98.80.55.40	Calcul taxe d'habitation et redevance : renvoyez la fiche d'identification figurant sur votre avis d'échéance à l'Hôtel des Impôts 8, rue Duquesne - Tél : 02.98.00.30.31
Impôts	Hôtel des Impôts	8, rue Duquesne - Tél : 0.820.32.42.52

Formalités à accomplir lors d'un déménagement

■ ASSURANCES, MUTUELLE, RETRAITE

Aviser ces organismes du changement d'adresse.

■ BANQUE

Changer l'adresse ou transférer son compte à l'agence du nouveau domicile.

■ CARTE GRISE

Faire modifier l'adresse dans le mois qui suit le déménagement.

En cas de changement de département, il faut prendre contact avec la Préfecture du nouveau domicile.

■ EAU

Souscrire un abonnement auprès du service des eaux de la commune.

■ ECOLES, COLLÈGES, LYCÉES

Formalités à accomplir avant le déménagement, auprès de l'ancien établissement.

■ EDF-GDF

Faire établir un nouveau contrat en précisant le nom du dernier occupant.

■ ÉLECTIONS

S'inscrire sur les listes électorales de sa nouvelle commune et ce avant le 31 décembre, pour être en mesure de voter l'année suivante.

■ PIÈCES D'IDENTITÉ (CNI, PASSEPORT)

La modification d'adresse est facultative. Elle est faite en mairie.

■ IMPOTS

Prévenir l'ancien et le nouveau centre des Impôts ainsi que la Perception. L'année de déménagement, la taxe d'habitation et la taxe foncière doivent être réglées en totalité à la Perception de l'ancien domicile.

■ POSTE

Possibilité d'effectuer le changement d'adresse à son bureau de poste qui délivrera un formulaire d'ordre de réexpédition (valable 6 mois et renouvelable 6 mois gratuitement).

■ ORGANISMES SOCIAUX

Aviser du changement d'adresse la C.P.A.M et la C.A.F.

■ TÉLÉVISION

Après le déménagement, aviser l'Hôtel des Impôts

Il existe aussi un site :

www.administration24h24.gouv.fr

pour le changement d'adresse pour les organismes publics.



Cette plaquette a été conçue par la Mairie de Brest, Service Accueil-Information 02 98 00 80 96

